



Obtenir un certificat d'heridité

Par **Tyfcam**, le **03/01/2011** à **11:48**

Bonjour, Maman est décédée au mois de décembre 2010 , elle n'avait pas de bien immobilier mais un peu d'argent sur comptes bancaires pour un maximum de 15200 € incluant le compte chèque courant, je crois savoir que pour débloquer cet argent (nous sommes 3 enfants) il faut produire un certificat d 'hérédité . Qui le fourni et combien coûte celui ci ??? Merci

Par **mimi493**, le **03/01/2011** à **12:22**

Le certificat d'hérédité est fourni par les mairies gratuitement maisrn- toutes les mairies ne le font pasrn- même si elles le font, elles peuvent refuser de le faire, dans votre cas, sans avoir à se justifier.rnEssayez quand même.rnrnSinon, il faut un acte de notoriété, exclusivement délivré par un notaire et c'est payant

Par **Tyfcam**, le **03/01/2011** à **12:44**

Merci , mais les mairies ne le font plus a moins que la somme d'excède pas 5300 € et c'est vrai dans ce cas c'est gratuit.

Par **Marion2**, le **03/01/2011** à **13:41**

Demandez à votre mairie.rnSi la mairie accepte de vousfaire le certificat d'hérédité, c'est

gratuit.
Mais n'y comptez pas trop.
A la place, il faut contacter un notaire et demander un
certificat de notoriété. Là, c'est obligatoirement payant.